



« L'école devrait toujours avoir pour but de donner à ses élèves une personnalité harmonieuse, et non de les former en spécialiste. » [Albert Einstein](#)

Au terme d'une carrière en PMS, je vais tenter de me pencher sur les relations entre le CPMS et l'enseignement. Si j'aborde cette thématique c'est essentiellement pour faire part de mes inquiétudes quant à l'évolution des pratiques psycho-médico-sociales.

L'Arrêté Royal de 1962 organisant les centres définissait l'école avant tout en tant que ressort du CPMS. Ses missions étant pointées sur le jeune dans son devenir. Le décret de 2006 précise en outre «promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques,... afin que l'élève développe harmonieusement sa personnalité ... et le préparer à assumer son rôle de citoyen....»

Depuis lors, il semble que le législateur et les représentants du monde de l'enseignement ont de plus en plus tendance à considérer les agents des CPMS comme facilitateurs d'insertion et d'intégration du jeune au sein de l'école.

Force est de constater que les pratiques des agents, suite à leur plus grande proximité avec les enseignants, évoluent donc de plus en plus vers les dépistages, le signalement de troubles, voire la participation au processus d'exclusion du jeune (maintien dans le fondamental, repérages et analyses des dys, (ré)orientation, etc.

Ceci me paraît davantage participer à l'adaptation de l'élève au système plutôt qu'à l'accompagnement du jeune dans son développement. Peu à peu, nous devenons des auxiliaires d'éducation, au risque d'être tout-à-fait instrumentalisés par l'école. Le décret sectoriel renforce encore cet aspect, l'intervention des différents services psycho-sociaux et leur coordination se réalisant selon la demande du chef d'établissement.

Ce décret renforce ainsi la tendance de l'enseignement comme d'autres entreprises publiques à externaliser ses difficultés en sous-traitant avec différents organismes dont les centres PMS. Alors que le CPMS a été conçu comme un service « généraliste » prenant en compte le jeune dans sa globalité, la notion de « service de première ligne » pourrait réduire nos missions au dépistage et à l'externalisation (logopède, coach, centre de guidance, SAJ, spécialistes en tout genre). Ceci alors que tout un chacun est d'avis que l'enseignement belge est un des plus sélectif.

Il est cependant à noter que notre école subit elle aussi les contraintes imposées par l'Europe en matière d'enseignement et de formation basées sur des principes purement économiques de rentabilité, de diminution de coûts et de concurrence (certains sont prêts à soumettre l'école aux diktats socio-économiques de Mc Kinsey).

L'avenir nous appartient ! Nos missions, nos projets de centres permettent de proposer, d'innover des actions au profit des jeunes et de leur famille qui devraient leur permettre de s'intégrer dans la vie en société mais aussi et surtout de les amener à développer un esprit critique sur le monde qui les entoure.

Puissent tous les agents psycho-médico-sociaux rester des acteurs de changement qui osent encore s'interroger sur « le pourquoi » plutôt que sur « le comment » répondre aux commandes qui leur sont faites !



PROCHAINES ACTIVITES DE L'AFAPMS

Au cours de cette année, outre les différents conseils d'administration, plusieurs activités à destination des agents psycho-médico-sociaux seront programmées dans les prochains trimestres. Retenons notamment « un regard critique sur l'école » et une thématique sur « la place et le rôle de la discipline sociale ». Affaire à suivre...!